

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires Pour les années 2022-2023-2024

La Société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire dont la date sera fixée ultérieurement.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ne dépassant pas 0,5 %.
- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la spécialité ou le secteur d'activité spécifié dans l'appel à candidature.
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH », ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société Advanced e-Technologies « AeTECH », détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat(e) ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2**;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (**contact@aetech-solutions.com**) ou postal, la décharge de la poste fais foi, au plus tard le **24/03/2022** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

La liste des candidatures répondant aux conditions retenues et leurs dossiers seront mis à la disposition des actionnaires avant la date prévue pour les élections.

Les actionnaires seront informés du lieu et de la date de la séance d'élection (Réunion de l'AGO statuant sur l'exercice 2021) par un avis au bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier (CMF), au JORT, au journal officiel RNE.

Les votes se feront au cours d'une séance spéciale de la réunion de l'AGO de l'année 2021 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et le résultat sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la désignation d'un membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

